

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre à 20h, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier BUTON, Maire

Nombre de membres en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 septembre 2022

Etaient présents : BUTON Didier, BODARD Thierry, JOUANNEAU Nadine, GAUVRIT Didier, PAJOT Sylvie, TROCHARD Loïc, SECHET Carole, BRAUD Stéphane, DESJARDINS Sandrine, PAPIN Didier, HERVE Emilie, GRENON Frédéric, NADEAU Claudine, COUTANCEAU Jacques.

Absent excusé : CHALET Laurence, PELLOQUIN Emilie, MARTIN Jean-Eddy, RETUREAU Cynthia, DANIEL Yann.

M. COUTANCEAU Jacques a été élu secrétaire de séance.

M. DANIEL Yann a donné procuration à M. BUTON Didier.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération n°2020-06-02-029 voici la liste des décisions qui ont été prises :

N° Dossier	Reçu le	Nom et adresse du propriétaire	Nom et adresse du mandataire	Nature et adresse du bien	Section et numéro de cadastre	Zone PLU	Surface parcelle	Renonciation
2022-032	26-juil	M. MERVIN Gérard et Mme MEYER Michèle 41 Rue de la Sablière 85230 SAINT URBAIN	SCP DUPRE PRAUD HUVELIN- ROUSSEAU PETIT 3 Rue de la Petite Gare 85230 BEAUVOIR SUR MER	Terrain bâti 41 Rue de la Sablière	AC 308 AC 309	Up	1065 217	Décision du Maire 2022-09- 02-034 du 2 septembre 2022
2022-033	29-juil	M. CHEMIN Lionel 4 Rue des Tilleuls 85230 SAINT- URBAIN	Me Philippe PILLEUX 42 Bd du Général Leclerc 53100 MAYENNE	Terrain bâti 4 Rue des Tilleuls	AC 378	Up	591	Décision du Maire 2022-09- 02-035 du 2 septembre 2022
2022-034	02-août	Mme RAIMBAUD Marie-Jeanne 3 Chemin de la Sauzaie 85230 SAINT GERVAIS	Me Laure BARREAU 4 Bd René Bazin 85300 CHALLANS	Terrain non bâti 14 Chemin des Baudries	AD 277	Up	5189	Décision du Maire 2022-09- 02-036 du 2 septembre 2022
2022-035	19-août	M. CLERGEAU Norbert Mme BARGAIN Jeannine 14 Route de St Gervais 85230 SAINT-URBAIN	SCP DUPRE PRAUD HUVELIN- ROUSSEAU PETIT 3 Rue de la Petite Gare 85230 BEAUVOIR SUR MER	Terrain bâti 14 Rte de St Gervais	AD 229	Up	1504	Décision du Maire 2022-09- 02-037 du 2 septembre 2022
2022-036	06-sept	ETUDE Me GROSSIN 106 Rte de la Roche sur Yon 85300 CHALLANS	Me GROSSIN David 106 Route de la Roche sur Yon 85300 CHALLANS	Terrain non bâti 1 Allée de la Prée	AC 407	Up	137	Décision du Maire 2022-09- 12-038 du 12 septembre

DCM 2022-09-20-058**BUDGET COMMUNAL - DECISION MODIFICATIVE N°2**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits prévus pour la construction du commerce n'étaient pas suffisants. Il convient donc d'établir une décision modificative sur le budget communal.

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 022 : Dépenses imprévues	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL	25 000.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	25 000.00 €
R 1641 : Emprunt	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €
D 020 : Dépenses imprévues	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 2313 op 76 pôle commercial : construction	0.00 €	200 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D 238 op 76 pôle commercial : avance et acompte	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D 2188 op 76 pôle commercial : immobilisation corporelles	0.00 €	32 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D 2313 op 81 ateliers communaux : construction	80 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 2111 op aménagement Tamaris : terrains nus	70 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL	180 000.00 €	235 000.00 €	0.00 €	55 000.00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **accepte** la décision modificative comme rédigée ci-dessus.

Affichage en Mairie le 10 octobre 2022

Transmis à la Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne

DCM 2022-09-20-059**ECOLE PRIVEE ST JOSEPH****REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SURVEILLANCE DE LA COUR DURANT LE TEMPS DE CANTINE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion du 28 octobre 2021 il a été décidé que les deux salariées de l'OGEC assureraient à présent la surveillance de la cour de 12h à 13h35 durant le temps de restauration scolaire. Ce temps de surveillance était auparavant assuré par des employés communaux. Il a donc été décidé de prendre financière en charge ce temps de surveillance.

L'OGEC a fait parvenir sa demande de remboursement pour l'année scolaire 2021/2022, en sachant que la surveillance a débutée le 08 novembre 2021.

Le montant à rembourser à l'OGEC s'élève à 6 101.41 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** d verser la somme de 6 101.41 € à l'OGEC de St Urbain au titre de la surveillance de cour durant le temps de cantine scolaire
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Affichage en Mairie le 10 octobre 2022

Transmis à la Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne

DCM 2022-09-20-060

CONVENTION DE FINANCEMENT DU CENTRE MEDICO-SCOLAIRE DE ST HILAIRE DE RIEZ

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les Centres Médico Scolaires ont pour vocation d'organiser les visites médicales des élèves d'une zone géographique donnée (bassin d'éducation) regroupant ainsi plusieurs établissements du premier et second degré publics.

La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Vendée (DSDEN) a pour mission d'en assurer le fonctionnement grâce au personnel qualifié qu'elle recrute. Afin d'organiser au mieux l'activité du Centre Médico-scolaire de St Hilaire de Riez et d'assurer son hébergement et son fonctionnement, la Communauté d'Agglomération de St Gilles Croix de Vie met à disposition de la DSDEN un modulaire équipé de mobilier et propose d'établir une convention entre les différentes collectivités bénéficiant de Centre Médico-scolaire. Chaque collectivité supportera les frais au prorata du nombre d'élèves concernés.

Le Centre médico-scolaire de St Hilaire de Riez rayonne géographiquement sur le Pays de St Gilles, la CdC Océan Marais de Monts, l'Ile d'Yeu et les communes de St Gervais, St Urbain, Sallertaine et Beauvoir sur Mer.

La convention doit être mise en place pour les années scolaires 2021/2022 et 2022/2023 avec les collectivités bénéficiaires dont nous faisons partie. Elle sera ensuite renouvelée par tacite reconduction par années scolaires.

A titre informatif les dépenses de fonctionnement du Centre Médico-scolaire pour l'année 2020/2021 ont été de 4 979.11 €. La commune de St Urbain comptant 2% des effectifs suivis (186 élèves) la participation aurait été d'une centaine d'euros.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix « pour » et 1 « abstention » :

- **accepte** la convention de partenariat pour la mise à disposition de locaux et le fonctionnement du Centre Médico-scolaire de St Hilaire de Riez,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Affichage en Mairie le 11 octobre 2022

Transmis à la Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne

DCM 2022-09-20-061

AMENAGEMENT DU CHEMINEMENT PIETONNIER LE LONG DE LA RD 103 CONVENTION RELATIVE A UN AMÉNAGEMENT DE VOIRIE SUR LE DOMAINE PUBLIC DÉPARTEMENTAL HORS AGGLOMÉRATION ET FIXANT SON ENTRETIEN ULTERIEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux travaux de cheminement piétonnier qui vont être réalisés le long de la RD 103 à rejoindre Le Jousselein le Département a fait parvenir en mairie une convention.

La présente convention a pour objet :

- d'autoriser la commune à réaliser sur le domaine public routier départemental les aménagements de cheminement piétonnier (RD 103 du PR 10+245 au PR 10+705)
- de fixer les conditions techniques de réalisation (canalisations Ø500mm et grilles avaloirs)
- de déterminer la participation financière du Département (prise en charge par la commune)

- de définir les modalités et responsabilités d'entretien de ces aménagements (par la commune y compris bande enherbée contigue au cheminement piéton)
- de permettre à la commune de percevoir le FCTVA pour cette réalisation

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **valide** la convention envoyée par le Département,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions et tout document nécessaire à cette affaire.

Affichage en Mairie le 11 octobre 2022

Transmis à la Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne

DCM 2022-09-20-062

SYDEV : MODIFICATION DES HEURES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'augmentation des coûts de l'énergie une demande de simulation a été faite au Sydev sur la modification de l'éclairage public. Une sobriété énergétique doit également être réalisée par les collectivités.

Aujourd'hui l'éclairage public de la commune s'éteint à 23h30 et s'allume à 6h.

Il a été demandé une planification différente de l'armoire du centre-bourg du reste de la commune.

Le coût annuel actuel de l'éclairage public est de 11 700 € (8 200 € en 2021).

Les chiffrages sont les suivants :

- 1^{er} scénario : économie de 2 727 € par an
 - commune : 22h00 – 6h30
 - centre-bourg : 23h00 – 6h30
- 2^{ème} scénario : économie de 3 272 € par an
 - commune : 21h30 – 6h30
 - centre-bourg : 23h00 – 6h30

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **valide** le 2^{ème} scénario proposé par le Sydev,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette affaire.

Affichage en Mairie le 11 octobre 2022

Transmis à la Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne

DCM 2022-09-20-063

POTENTIS CONSEIL : VERS UN PROJET DE DEVELOPPEMENT GLOBAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la société Potentis Conseil a été contactée pour un projet d'élaboration de développement global de la commune.

Les différentes étapes du projet pourraient être les suivantes :

- 1- Lancement
- 2 -Apport d'un regard extérieur
- 3 -Ecoute individuelle des parties prenantes (CM, habitants, associations, commerçants ...)
- 4 -Grand temps d'échange (séminaire dans un lieu externe à St Urbain)
- 5 -Formulation du projet

Le coût HT d'un tel projet est de 13 520 € HT, soit 16 224.00 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **valide** le devis d'intervention de la société Potentis Conseil pour la réalisation d'un projet de développement global sur la commune,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette affaire.

Affichage en Mairie le 11 octobre 2022

Transmis à la Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne

REUNION DE LA COMMISSION « PERSONNEL COMMUNAL »

BUTON Didier – BODARD Thierry – JOUANNEAU Nadine – BRAUD Stéphane – HERVE Emilie

La commission se réunira le 26 septembre à 19h00.

REUNION DE LA COMMISSION « ASSAINISSEMENT »

BUTON Didier – BODARD Thierry – DANIEL Yann – GRENON Frédéric – COUTANCEAU Jacques – TROCHARD Loïc – MARTIN Jean-Eddy

Comme tous les ans la SAUR nous demande de bien vouloir lui faire parvenir les tarifs d'assainissement collectif applicables pour l'année 2023 avant le 10 novembre. Il conviendra donc de voter ces tarifs lors de la prochaine réunion en octobre.

Pour ce faire il est proposé que la commission « assainissement » se réunissent afin de faire un point sur le budget.

La commission se réunira le 18 octobre à 19h00.

INTERCOMMUNALITE

POINT SUR LES AFFAIRES EN COURS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'y a pas eu de réunion depuis l'été.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

SIGNATURES

BUTON Didier Maire	BODARD Thierry 1 ^{er} Adjoint	JOUANNEAU Nadine 2 ^{ème} Adjoint	CHALET Laurence Absente excusée
GAUVRIT Didier	PAJOT Sylvie	TROCHARD Loïc	SECHET Carole
BRAUD Stéphane	PELLOQUIN Emilie Absente excusée	MARTIN Jean-Eddy Absent excusé	RETUREAU Cynthia Absente excusée
DANIEL Yann Absent excusé Procuration à M. BUTON	DESJARDINS Sandrine	PAPIN Didier	HERVE Emilie
GRENON Frédéric	NADEAU Claudine	COUTANCEAU Jacques	